

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
SEINE-SAINT-DENIS  
93320

## COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

### CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 28 septembre 2020

°\_°\_°\_°

L'an deux mille vingt, le **28 septembre à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 21 septembre 2020 s'est assemblé à la Salle Mozart de l'Espace des Arts, sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **M. Mamadou Macinanké DIALLO**, Secrétaire de Séance.

#### **Présents :**

**MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. MARC SUJOL, MME ANNICK GARTNER, M. PATRICK SARDA, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. SERGE CARBONNELLE, MME GENEVIEVE SIMONET, MME ANNÉ-MARIE LEPAGE, M. JACKIE SIMONIN, MME THERESE HOUET, MME MARTINE BERJOT, MME BRIGITTE SLONSKI, MME PATRICIA CORN, MME CHANTAL TROTTET, M. PHILIPPE DALLIER, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME PATRICIA CHABAUD, M. XAVIER CONABADY, MME MELANIE PRUNOT, MME CATHERINE LOOTVOET, MME ANISSA MEZZI, M. CEDRIC GINJA, M. JEAN-MARC AYDIN, M. YOHAN NONOTTE, M. MAMADOU MACINANKE DIALLO, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME JENNY LEBARD, M. KAMEL GHANES (ARRIVE A 20H14)**

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

#### **Absents excusés avec Mandats :**

Mme Sabrina ASSAYAG donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, M. Nicolas MARTIN donne pouvoir à M. Marc SUJOL, M. Thierry DELORME donne pouvoir à M. Patrick SARDA, Mme Sandrine CALISIR donne pouvoir à M. Bernard DENY

#### **Absents excusés :**

#### **Absents :**

#### **Administration :**

M. BOMBIERO, Directeur de Cabinet  
M. SOLER, Directeur Général des Services  
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, les procès-verbaux des séances des 25 mai, 8 et 29 juin 2020.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2020 :

**34 votants – Vote à la Majorité**

**30 Pour - 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR) - 1 Abstention (Mme LEBARD)**

Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2020 :

**34 votants – Vote à la Majorité**

**30 Pour - 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR) - 1 Abstention (Mme LEBARD)**

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2020 :

**34 votants – Vote à la Majorité**

**30 Pour - 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR) - 1 Abstention (Mme LEBARD)**

**2020.00110 - Garantie d'emprunt accordée à ERIGERE pour la construction de 14 logements situés au 246 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 656 396 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°109693, constitué de huit lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**APPORTE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt – programme de 14 logements situés 246 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois.

**2020.00111 - Garantie d'emprunt accordée à SEQENS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ pour la construction de 11 logements situés au 24 – 28 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 364 969 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°111474, constitué de six lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**APPORTE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt – programme de 11 logements situés 24 - 28 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois.

**2020.00112 - Garantie d'emprunt accordée à SEQENS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ pour la construction de 44 logements situés au 154 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 545 848 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°112112, constitué de six lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**APPORTE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt – programme de 44 logements situés 154 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois.

**2020.00113 - Régularisation sur exercices antérieurs – correction du capital restant dû**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**AUTORISE** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (débit) du budget M14 de la Commune d'un montant de 77 010,45 € par opération d'ordre non budgétaire, pour créditer le compte 1641 – « Emprunt en euros » auxiliaisé sur l'emprunt 25/2.

**2020.00114 - Demande de remise gracieuse - Librairie Les Folies d'Encre (SARL Les Pages de Guilherme)**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**ACCORDE** une remise gracieuse à la société « Les Pages de Guilherme », correspondant à une remise partielle de 50 % pour 3 mois de loyer, soit un montant de 1.575,00 €.

**2020.00115 - Demande de remise gracieuse - Société Alfred and Co**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à la Majorité**

**31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**ACCORDE** une remise gracieuse partielle à la société « Alfred and Co », soit un montant de 6.594 euros, correspondant à une prorogation du loyer à 1 euro jusqu'au mois de septembre 2020.

**PRÉCISE** que le montant du loyer du mois d'octobre 2020 s'élèvera à 1.240 euros comme stipulé dans l'article 4 du bail.

**2020.00116 - Modulation du montant des pénalités de retard appliquées à l'entreprise ART MANIAC dans le cadre du marché n°2014-38 relatif à la construction de logements et d'un centre multi-accueil**

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à la Majorité**

**32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

**DÉCIDE** d'approuver la modulation du montant des pénalités appliquées à la société ART MANIAC, sise 10, ruelle Dordet à Villiers-le-Bel (95400), afin de le ramener au montant de 6 500 €, soit 13 % du montant du marché public.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à la modulation du montant des pénalités et, notamment, le décompte de pénalité.

**2020.00117 - Nouvelle école élémentaire Jean Macé - construction de la deuxième tranche : Signature du protocole d'accord relatif à la démolition du mur de clôture séparative des parcelles sises 10, 12 et 14 allée du Colonel Fabien aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** le projet de protocole d'accord ci-annexé.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2020.00118 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Espace des Arts – Annule et remplace la délibération n°2020.00044 du 8 juin 2020**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à la Majorité**

**34 Pour – 1 Abstention (Mme LEBARD)**

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2020.00044 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Espace des Arts.

**PROCÈDE** à la désignation de cinq conseillers chargés de représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Espace des Arts » comme suit :

- Monsieur Nicolas MARTIN,
- Madame Thérèse HOUET,
- Monsieur Jackie SIMONIN,
- Madame Patricia CHABAUD,
- Monsieur Bernard DENY.

**2020.00119 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à la Majorité**

**31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**DÉSIGNE** Monsieur Patrick SARDA en qualité de représentant du Conseil Municipal de la commune des Pavillons-sous-Bois au sein de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

**2020.00120 - Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant aux Conseils d'écoles de la ville des Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à la Majorité**

**31 Pour – 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**DÉSIGNE** pour représenter la Ville auprès des Conseils d'école de chacun des établissements scolaires :

École Eugène FISCHER

École Marguerite LEOPOLD

École Jean MACE

École Julie Victoire DAUBIE

École Pierre BROSSOLETTE

École MONCEAU

École FONTENOY

École Jules VERNE

École ROBILLARD

Madame Geneviève SIMONET

Madame Thérèse HOUET

Madame Chantal TROTTET

Monsieur Thierry DELORME

Madame Anissa MEZZI

Monsieur Yohan NONOTTE

Monsieur Cédric GINJA

Madame Patricia CORN

Madame Catherine LOOTVOET

**2020.00121 - Signature d'une convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allées Marie-Thérèse, de la Prévoyance, du Soleil Levant, de la Maison Blanche et Sautereau) - Annule et remplace la délibération n°2019.00122 du 18 novembre 2019**

Lecture de la délibération par M. SUJOL

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2019.00122 du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2019.

**APPROUVE** les termes de la convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la Commune (allées Marie-Thérèse, de la Prévoyance, du Soleil Levant, de la Maison Blanche et Sautereau).

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

**S'ENGAGE** à régler à ENEDIS la somme de 28 227,84 € H.T, soit 33 873,41 € T.T.C..

**2020.00122 - Signature de la convention avec l'association Maison Médicale de Garde de Noisy-le-Sec (M.M.G.N.L.S.) relative à la mise en place d'actions de consultation et de dépistage de patients présentant des symptômes évocateurs du COVID-19**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

M. AYDIN ne prend pas part au vote

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'Association Maison Médicale de Garde de Noisy-le-Sec (M.M.G.N.L.S.).

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00123 - Signature de la convention entre le collège Anatole France et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre le collège Anatole France et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition à titre gracieux des installations sportives de la salle de sports Lino Ventura, du Dojo Michel Declève, du gymnase Jean Macé et du stade Léo Lagrange concernant les créneaux des cours d'Éducation physique et sportive (EPS).

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le collège Anatole France ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00124 - Signature de la convention entre le collège Éric Tabarly et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre le collège Éric Tabarly et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Léo Lagrange concernant les créneaux des cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS).

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le collège Éric Tabarly ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00125 - Signature de la convention entre le lycée professionnel Claude Nicolas Ledoux et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre le Lycée Professionnel Claude Nicolas Ledoux et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de sports Lino Ventura concernant les créneaux des cours d'Éducation physique et sportive (EPS).

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le Lycée Professionnel Claude Nicolas Ledoux ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00126 - Signature de la convention entre la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre la MAS et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition du stade Léo Lagrange à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec la MAS ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00127 - Signature de la convention entre l'association YOGAMINAD'S et la Ville pour la mise à disposition du dojo Michel Declève à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'association YOGAMINAD'S et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition du dojo Michel Declève à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec YOGAMINAD'S ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00128 - Signature de la convention entre l'Externat Médico Professionnel (EMPRO) Edelweiss Le Raincy et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'EMPRO Edelweiss Le Raincy et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition du stade Léo Lagrange à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'EMPRO Edelweiss Le Raincy ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00129 - Signature de la convention entre l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.) et la Ville pour la mise à disposition du gymnase Jean Macé à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'A.P.J.C. et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition du gymnase Jean Macé à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'A.P.J.C. ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00130 - Signature de la convention entre l'EME-CESAP « Le Cap Vert » et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux du Dojo Michel Declève entre l'EME-CESAP « Le Cap Vert » et la ville des Pavillons-sous-Bois.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'EME-CESAP « Le Cap Vert » ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00131 - Signature de la convention entre l'association des Quilleurs D'élite - Mølky club et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'association des Quilleurs D'élite - Mølky club et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition du stade Léo Lagrange et du gymnase Jean Macé à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le Mølky Club ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00132 - Signature de la convention entre l'association Badminton Club Pavillonnais et Raincéens 93 (BCPR 93) et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'association BCPR 93 et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition de la salle de sports Lino Ventura et du gymnase Léo Lagrange à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le BCPR 93 ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00133 - Signature de la convention entre l'association du SEP Judo et la Ville pour la mise à disposition du dojo Michel Declève à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'association du SEP Judo et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition du dojo Michel Declève à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le SEP Judo ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00134 - Signature de la convention entre l'association du SEP Tennis et la Ville pour la mise à disposition du stade Léo Lagrange à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'association du SEP Tennis et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition du stade Léo Lagrange à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le SEP Tennis ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00135 - Signature de la convention entre l'association du SEP Omnisports et la Ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'association du SEP Omnisports et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition des installations sportives du stade municipal Léo Lagrange, de la salle de sports Lino Ventura, de la salle de tennis de table et du gymnase Jean Macé à titre gracieux.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

**2020.00136 - Vacations nécessaires au fonctionnement du Conservatoire**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**FIXE** la rémunération pour l'accompagnement, les jurys et le remplacement ponctuel de professeurs comme suit :

Type de vacations	Durée	Tarif
Accompagnement, jurys et remplacement ponctuel de professeurs		
Assistant d'enseignement artistique sans diplôme d'état (grade d'assistant d'enseignement artistique)	1 heure	28.59 € brut

Assistant d'enseignement artistique avec diplôme d'état (grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe)	1 heure	30.08 € brut
Professeur d'enseignement artistique (grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale)	1 heure	45.11 € brut

**FIXE** la rémunération pour les autres vacances comme suit :

Type de vacances	Durée	Tarif
Master Classes		
Intervenant classique	1 journée de 7 heures	350 € net
Intervenant exceptionnel	1 journée de 7 heures	500 € net
Conférence		
Intervenant classique	2 heures	150 € net
Intervenant exceptionnel	2 heures	200 € net
Concert (Saison Musicale)		
Musicien d'orchestre	3 heures par répétition ou par concert	61 € net
Soliste	3 heures par répétition ou par concert	122 € net
Soliste en ensemble		
Prestation de niveau 1	par personne et	300 € net
Prestation de niveau 2	par prestation	350 € net
Prestation de niveau 3		500 € net

**INDIQUE** que les vacances n'ouvrent pas droit au versement de l'indemnité de congés payés.

**2020.00137 - Tableau des emplois - Budget principal de la Ville**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**FIXE** le tableau des emplois tel que suit :

TABLEAU EN PIÈCE JOINTE

**PRÉCISE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**2020.00138 - Convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) - Compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2019 établi par l'EPFIF**

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**PREND ACTE** du compte rendu annuel d'activités pour l'année 2019 tel que présenté par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et annexé à la présente délibération.

**2020.00139 - Signature d'une convention avec la Direction Départementale des services de l'Education nationale relative à la mise en oeuvre d'actions d'écoles ouvertes durant les vacances scolaires de la Toussaint**

Lecture de la délibération par Mme GAUTHIER

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise en œuvre d'actions « Ecole ouverte » durant les vacances scolaires de la Toussaint 2020 dans le premier degré.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer avec la Direction Départementale des services de l'Éducation Nationale ladite convention, ses avenants et tous documents y afférents.

**2020.00140 - Création d'un tarif demi-journée pour les accueils de loisirs sans hébergement dans le cadre du dispositif « école ouverte » du Ministère de l'Éducation nationale pour les vacances de l'année scolaire 2020/2021**

Lecture de la délibération par Mme GAUTHIER

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**35 votants – Vote à la Majorité**

**32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

**DÉCIDE** d'appliquer un tarif exceptionnel pour les enfants inscrits le matin à l' « École ouverte » et inscrits l'après-midi en accueils de loisirs, pour les vacances scolaires 2020/2021 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF EXCEPTIONNEL « ÉCOLE OUVERTE » ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT APRÈS-MIDI VACANCES SCOLAIRES 2020/2021
jusqu'à 256 €	1,60 €
de 257 € à 516 €	1,75 €
de 517 € à 773 €	1,90 €
Plus de 773 €	2,08 €

**DIT** que si le dernier avis d'imposition n'est pas présenté, le tarif le plus élevé sera appliqué.

**DIT** que dans le cas d'un parent célibataire, divorcé ou séparé, vivant en concubinage, alors il sera nécessaire de présenter la feuille d'imposition du conjoint.

**DIT** que Madame le Maire restera décisionnaire dans l'application de ces barèmes et pourra accorder des gratuités dans des situations exceptionnelles.

## **COMMUNICATION**

- **Concession d'aménagement pour la mise en œuvre opérationnelle du Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois - Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2019 et bilan prévisionnel pour l'année 2020 établis par SÉQUANO AMÉNAGEMENT**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21 H 28.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 30 septembre 2020.

Le Maire,  
Conseillère Départementale

**Katia COPPI**